



Construire sur terrain familial

Par **boccoco**, le **20/02/2017** à **16:39**

Bonjour

j'aimerais avoir vos avis, et vos conseils

Je souhaite construire sur le terrain de ma mère, Je suis le seul héritier

J'ai actuellement 30 ans, ma mère 50 ans,

C'est un projet d'agrandissement . Démolir le garage pour réaliser un local pour mon activité professionnelle et un logement personnel

sur ce terrain il ya actuellement une maison familiale ...

j'aimerais savoir quels sont les solutions pour construire sur ce terrain

On me parle de faire une division parcellaire (ce qui donnera une parcelle pour moi et une pour ma mere - mais aussi deux taxes d'habitation ...)

Ou alors de créer une copropriété

On me parle aussi de SCI (j'apporterai l'argent - crédit personnel pour la construction et ma mere le terrain et la construction existante)

D'autre bail à la construction

j'avoue être perdu ... Si je peux éviter des frais inutile de géomètre expert ... et surtout le plus avantageux pour la succession étant le seul enfant ...

je vous remercie pour votre aide

Par **morobar**, le **20/02/2017** à **16:53**

Bonjour,

Le plus avantageux:

VOIR UN NOTAIRE

En effet vous avez oublié le pacte tontinier et certainement d'autres voies à explorer.

Par **talcoat**, le **21/02/2017** à **10:29**

Bonjour,

NON, la tontine n'est pas adaptée à cette situation.

Seule une division préalable du terrain (avec donation) permet une sécurisation juridique, les prétendues économies pourraient à terme coûter beaucoup plus cher...

Cordialement